

Objectif 13 - Améliorer les conditions de vie dans le coeur habité

Objectif 13 - Améliorer les conditions de vie dans le coeur habité

Les résidents du coeur nourrissent des espoirs légitimes de développement et d'amélioration de leurs conditions de vie. Celles-ci ont déjà considérablement évolué depuis 20 ans, avec l'apparition des gîtes, de l'hélicoptère, de la télévision, du téléphone portable et du photovoltaïque. Ces changements ont amené plus de confort et une ouverture sur le monde mais ils ont également eu des effets négatifs (production de déchets, perte d'autonomie, émergence d'une forme d'isolement social...).

Aussi apparaît-il nécessaire de maîtriser les évolutions et de les organiser autour d'une stratégie construite avec la participation active de la population, dans un souci de développement durable intégrant la bonne gestion des ressources naturelles.

- **Mesure 13.1 - Organiser la gouvernance du coeur habité et développer la participation des habitants**

Rôle de l'établissement public du parc national

- Faire vivre la commission « coeur habité » et animer ses réunions à une périodicité à définir.
- Assurer le suivi de ses travaux.

Rôle des communes

- Mettre en place une réelle gouvernance sur Mafate impliquant une instance de représentation et d'expression des habitants.

Autres acteurs opérationnels

- Département, EPCI
- CAH, CTL Mafate, ONF
- Associations, résidents

[...]

Page 99 de la Charte PNRun

Référence ID de l'article : #3644

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-11 09:56